



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Entzheim, le 03/02/2020

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

CLUB AEROSTATIQUE DE FRANCHE-

COMTE

BP 70024

90001 BELFORT CEDEX

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est

à l'attention de M. BECKER Philippe

Division Transport Aérien

Nos réf. : 20 012 DIV-TA/DSAC-NE

Affaire suivie par : Benjamin JACQ
benjamin.jacq@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 88 59 63 91

Objet : Accusé réception de déclaration d'exploitation

Monsieur,

Par le présent courrier et conformément au paragraphe ARO.GEN.345 du règlement (UE) n°965/2012 de la commission du 5 octobre 2012 (AIR-OPS) modifié, la DSAC accuse réception de votre déclaration d'exploitation du 30/01/2020 ci-jointe.

Votre numéro d'exploitant commercial déclaré est : FR.DEC.426.

En application des paragraphes BOP.ADD.100 et BOP.ADD.105 du règlement (EU) n°2018/395, les modifications de l'exploitation ou de documentation impactant le contenu de votre déclaration initiale doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Dirigeant Responsable, en l'expression de ma considération distinguée.

Christian BURGUN
Adjoint au dirigeant
de la sécurité de l'aviation civile nord est,
chargé des affaires techniques

PJ : Déclaration d'exploitation

Aéroport international de Strasbourg-Entzheim
CS6003 ENTZHEIM
67836 Tanneries Cedex
Tél. : 03 88 59 64 64

